

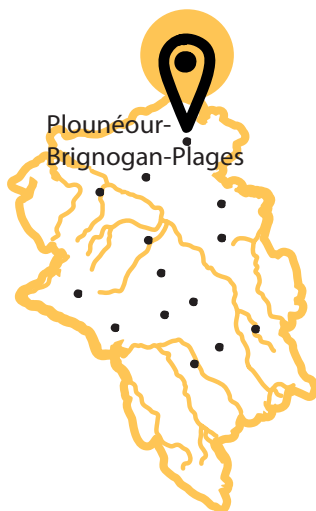
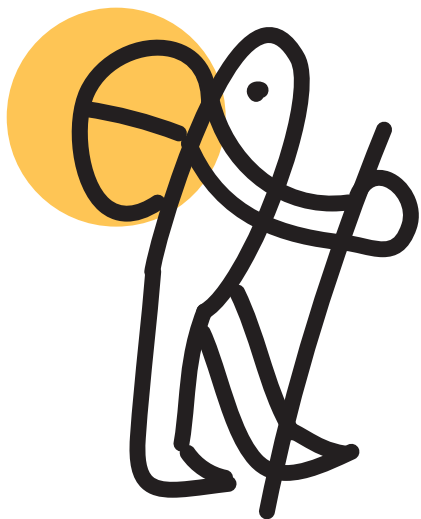
# Balade


# 11

Kerzhadenn

à Plounéour-Brignogan-Plages

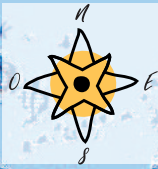
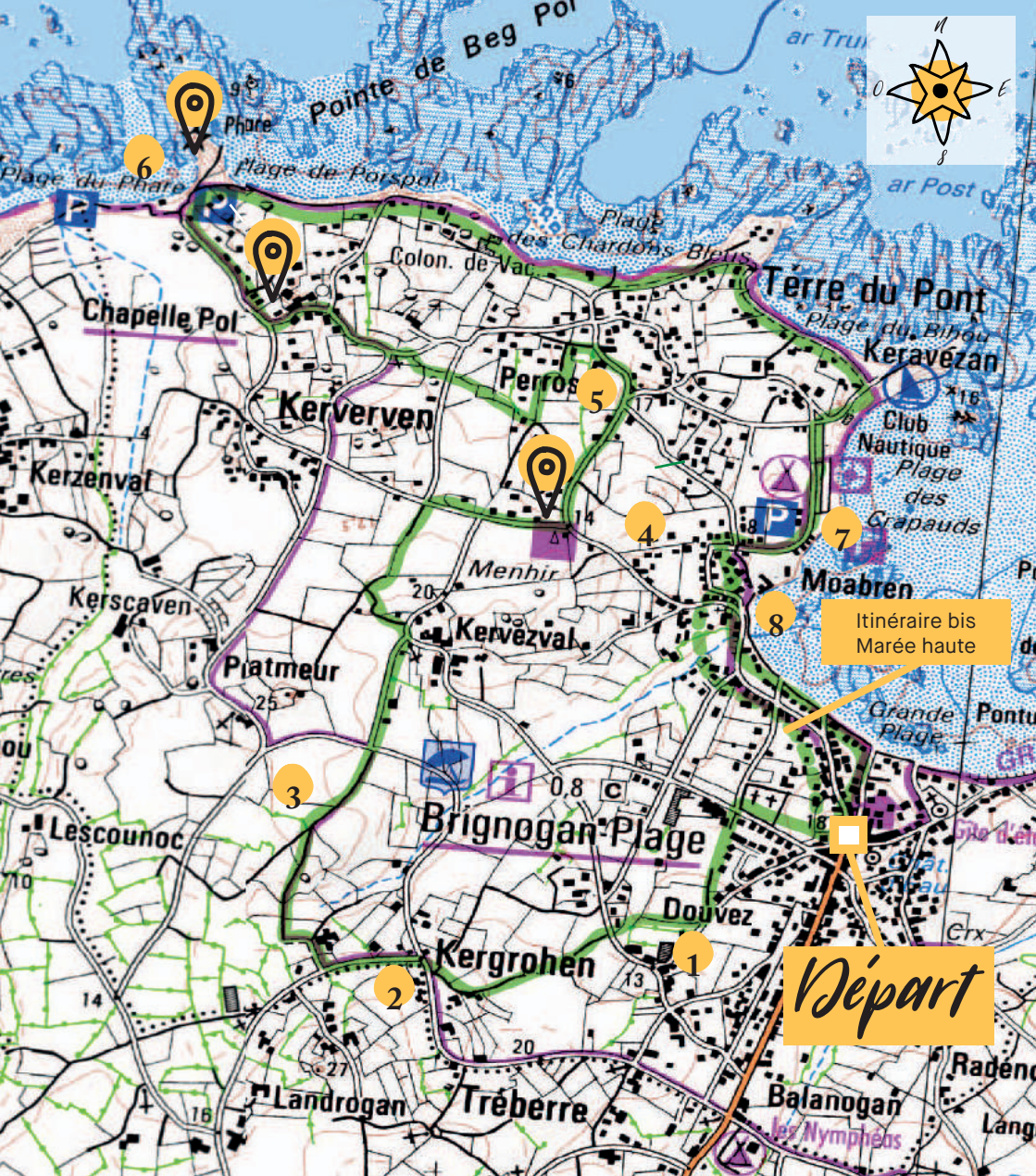
Circuit du phare



DISTANCE : 8 km  
DURÉE PÉDESTRE : 2h30  
BALISAGE 



RANDONNÉE



Itinéraire bis  
Marée haute

**Départ**

Extrait de SCAN 25° © IGN - 2020 Autorisation n° 40-20.24

0 500 mètres

Balilage de jalonnement  
(Continuité du sentier)

Balilage directionnel  
(Tournez à gauche ou à droite)

Erreur de parcours  
(Mauvaise direction)

GR 34			
Circuit du phare			

“ Le bord de mer et son contraste marqué dans les terres, où l'on se retrouve face à la nature et sa tranquillité. ”



# Départ

Morgane a testé ce circuit, flasher pour lire son expérience !



## Parking situé rue de Naot Hir Bourg de Brignogan

GPS > Lat x Lon : 48.664655,-4,326891

Au fond du parking, descendre vers le cimetière. Après le cimetière, un chemin empierré vous mène au quartier du Douvez.

## Les 3 spots à voir !

- La chapelle Pol
- Le menhir de Men Marz
- Le phare de Pontusval

**1** Au croisement de la petite route du Douvez, prendre le chemin de terre sur la droite. Au lavoir de Tréberre, prendre le sentier tout droit.

**2** Emprunter la petite route à droite puis à gauche sur 200 m. Tourner à droite, par le chemin herbeux et suivre le sentier de pierres levées (Meziguirin).

**3** À Meziguirin suivre le chemin jusqu'au croisement, aller tout droit sur la petite route (300 m). À Kervezval, prendre le premier chemin herbeux sur la gauche jusqu'à la route et prendre à droite.

**4** Au menhir de Men Marz, prendre à gauche (550 m). Poursuivre à gauche devant le rocher de « l'éléphant » et prendre à gauche la venelle de « Ribin-Coz », puis le premier sentier à gauche.

**5** Au calvaire prendre à droite et à la 2ème croix, poursuivre sur la route jusqu'à la chapelle Pol. Prendre à gauche, puis à droite jusqu'au Phare de Pontusval.

**6** Suivre le sentier côtier/GR®34, passez devant le phare, le sémaphore, le centre nautique puis le poste SNSM.

**7** Traverser le parking de Moabren/Petit Nice. Après 150 m, prendre le chemin à gauche.

**8** Devant Le manoir du Skluz, descendre sur la plage et après 300 m (4ème descente de plage) remonter la rue « Goulven Pont » jusqu'à la Mairie.

Variante par marée haute :

Au manoir du Skluz, poursuivre la route du port puis la rue « Naot Hir » jusqu'à la Mairie.

La randonnée est balisée dans les deux sens.

Le descriptif « pas à pas » est suggéré dans le sens des aiguilles d'une montre.



# Règles d'or de la Randonnée

La nature est généreuse, elle offre ses richesses et ses beautés au détour des chemins. Mais son patrimoine est fragile, sa protection est donc l'affaire de tous.

Agissez pour l'environnement en respectant et en faisant respecter ces quelques consignes.

- Je prépare mon itinéraire en évaluant la distance ainsi que le niveau de difficulté et de praticabilité, en me renseignant sur la météo, les horaires de marée.

- Je pars avec un équipement adapté.

- Je respecte le tracé des circuits et j'évite ainsi le piétinement et l'érosion des zones protégées et fragiles.

- Je respecte la faune et la flore.

**Remerciements** à Sentiers en Pays de Lesneven Côte des Légendes ainsi qu'aux associations locales qui œuvrent tout au long de l'année pour permettre à chacun de pratiquer la randonnée à pied, à cheval et à vélo dans les meilleures conditions.

- Je ne fais pas de feu, je veille à bien éteindre ma cigarette.

- Je ne jette pas mes papiers, mégots et autres détritux.

- Je respecte les propriétés privées traversées ainsi que le travail des agriculteurs et éleveurs.

- Je tiens mon chien en laisse.

- À vélo et à cheval, j'adapte ma vitesse et laisse la priorité aux piétons.



[www.cotedeslegendes.bzh](http://www.cotedeslegendes.bzh)

## Contact

**Tourisme Côte des Légendes :**

Place des 3 Piliers

29260 Lesneven

Tél. : 02 29 61 13 60

[tourisme@cotedeslegendes.bzh](mailto:tourisme@cotedeslegendes.bzh)

## Signaler un problème

Les associations randonnée de la Côte des Légendes veillent à la qualité leurs circuits.

Si vous rencontrez des problèmes lors de votre pratique, vous pouvez les signaler en utilisant le dispositif Suricate ou transmettant l'information à Tourisme Côte des Légendes.

[sentinelles.sportsdenature.fr](http://sentinelles.sportsdenature.fr)

